

## **Protocole sanitaire COVID-19**

### **Annexe aux chartes des cérémonies (mariages, PACS, baptêmes républicains)**

Si les mariages, PACS et baptêmes républicains peuvent à nouveau être célébrés, l'épidémie de Covid-19 est toujours présente.

**Voici les consignes que nous vous demandons de respecter et de faire respecter à vos convives, durant votre cérémonie à la mairie de Ferney-Voltaire.**

- Port du masque obligatoire pour toutes les personnes présentes au sein de l'Hôtel de Ville pour la cérémonie (y compris les enfants à partir de 11 ans).
- Utilisation du gel hydroalcoolique recommandée.
- Cérémonies limitées à 10 personnes, outre les intéressés (personnes installées à la table des cérémonies), le personnel et les élus communaux.
- Distanciation physique obligatoire.

**Il est à noter que la mairie met en place les mesures suivantes**

- Une seule cérémonie (mariage/PACS, baptême républicain) par jour.
- Masque obligatoire pour toutes les personnes officiant durant la cérémonie (personnel, élus).
- Mesures d'hygiène effectuées après chaque cérémonie : nettoyage du mobilier du matériel et des locaux.